BRETAGNE la cgt

Rapid'Info BRETAGNE

Forum social régional

23 NOVEMBRE 2021—1ER FORUM SOCIAL QUÀDRIPARTITE DE FRANCE A RENNES !

Cela se passe en Bretagne et d'aucuns diront qu'ils en sont à l'origine, qu'ils le fassent si cela les amuse mais la réalité est toute autre. C'est bien la CGT qui prend l'initiative de construire ce qu'elle nommait à ce moment-là « un sommet social » et, pour ce faire, elle en proposait la réalisation aux organisations syndicales du bureau de la Conférence sociale et elle contactait en premier lieu la CFDT.

L'Etat et le Conseil Régional ont soutenu la démarche dans le cadre du quadripartisme. Les organisations patronales ont trainé des pieds en tentant d'ailleurs de faire échouer l'initiative dans la dernière ligne droite.

De réunion de pilotage en réunion de pilotage, certains thèmes de ce premier rendez-vous ont reculé dans la liste des priorités, il n'empêche que 3 thèmes ont fait convergence pour être traités :

- Mettre en lumière les dynamiques économiques et de territoires
- Favoriser l'accès à l'emploi durable
- Sécuriser les parcours professionnels

La CGT avait, bien évidemment aussi, depuis le début du processus, mis sur la table la question de la répartition des richesses avec des arguments généraux mais aussi en mettant en avant des particularités bretonnes.

Ainsi dans la période, plusieurs indicateurs dressent le tableau d'une Bretagne qui « s'en sortirait » mieux que d'autres régions à un moment où tous les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire ne se traduisent pas encore dans la réalité.

La Bretagne se distingue aussi avec un niveau globalement élevé de sortie du monde scolaire et universitaire pour toutes les classes d'âges qui se succèdent en comparaison de la moyenne nationale, cependant, c'est le paradoxe car c'est aussi la Région où la moyenne des salaires est la plus basse. D'où l'exode des jeunes diplômés !

Autre élément mis sur la table : la conditionnalité des aides publiques. Là aussi, la CGT ne manque pas d'arguments et il est pour le moins évident que la transparence doit être faite sur l'utilisation de l'argent public en soutien à l'activité économique et pas seulement au titre du plan de relance, et « du quoi qu'il en coûte », mais aussi en termes de dispositifs existants et ils sont nombreux.

Enfin, la CGT est particulièrement attachée à la localisation et/ou relocalisation des activités et l'arrêt de la délocalisation industrielle. Un point tout à fait spécifique sur la souveraineté industrielle mérite d'être conduit en Bretagne.

Sur ces trois points, la CGT a décidé de prolonger ses engagements et demandera au prochain bureau de la Conférence sociale, pour "le deuxième round", de mettre ces sujets en avant au même titre que l'emploi de qualité.

C'est la CGT qui a conclu ce forum au nom des organisations syndicales. Vous trouverez des extraits de cette intervention dans ce numéro.

Vous trouverez pareillement des extraits des diverses interventions de la CGT durant cette matinée qui, de toutes les façons, est à prendre en compte dans le paysage social breton au titre du dialogue social territorial organisé.

Seul regret peut-être, celui que cette initiative se soit déroulée dans un climat revendicatif qui n'a pas pesé suffisamment sur l'orientation des travaux de ce forum. Si pour l'économie comme pour les profits, les voyants sont au vert, à l'inverse comme pour la pandémie, ils sont au rouge sur la rémunération du travail.

La CGT, avec ses syndicats, s'attèle à créer les conditions d'un rapport de force plus favorable, ce qui permettra aussi dans le second temps à venir, d'imposer un ordre du jour construit à partir de la mobilisation des salariés.

Stéphane CREACH,
Comité Régional Cgt Bretagne

Sommaire

Edito
Stéphane Creach……..p.1

Mettre en lumière les dynamiques économiques et de territoires……..p.2

Comment favoriser l'accès à l'emploi durable?
……..p.3

Sécurisation des parcours professionnels……..p.4

Conclusions……..p.5

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Les indicateurs, partagés en préambule, représentaient la vision d'une Bretagne partagée en *«3 zones identifiables : l'extrême Ouest stable, le centre en souffrance, et l'Est en essor dont Rennes notamment. Avec le risque de voir la capitale bretonne pomper les énergies en ressources, la jeunesse de l'ouest notamment et peut-être même la délocalisation d'entreprises ou de sièges sociaux d'entreprises.*

Il conviendrait donc de compenser ces inégalités territoriales en boostant les zones en difficulté avec, en retour, une vraie traduction d'actes et de résultats concrets, les aides ne devant pas être des financements aveugles, au centre Bretagne prioritairement pour le maintien et le développement d'activités.

Un autre axe possible de développement commun, par ailleurs également réparti, pouvant être le littoral présent dans chacun de nos départements : aquaculture, pêche côtière, petits chantiers de réparation navale, tourisme… ».

La seconde intervention CGT a porté la nécessité *« de faire des choix structurants, en s'appuyant sur des projets identifiés sur les territoires dont la mise en œuvre peut être à très court terme, afin de créer une relance par la demande. Transformer les pôles de compétitivité en pôles de coopération et de développement territorial. Se pose la question des moyens et des investissements. Il faut tout à la fois relocaliser pour éviter les pénuries (de masques, de vaccins, de composants électroniques…) ; La réindustrialisation est nécessaire pour trois raisons :*

- *L'emploi,*
- *L'autonomie de notre politique*
- *L'urgence environnementale*

L'industrie ne représente plus que 12 % de la valeur ajoutée en France et 14 % en Bretagne. 50 % de l'empreinte carbone est due à l'importation de biens et de services. Il faut privilégier des circuits courts pour produire, consommer et travailler en proximité. Si les choix des citoyens sont primordiaux, rien ne sera possible sans des décisions politiques fortes. Il faut des outils de mise en œuvre souples et innovants et des moyens budgétaires conséquents et garantis. La crise sanitaire est par définition une crise de la mobilité. Les investissements devraient viser en priorité les infrastructures de transports, les programmes scientifiques et technologiques, l'accélération du déploiement du très haut débit. La crise sanitaire a montré la nécessité d'une relocalisation de l'industrie qui devra être soutenable socialement et écologiquement en prenant en compte les nouveaux enjeux que constituent les risques de pandémie ou les risques climatiques. Il faut également garantir la compétitivité des entreprises relocalisées. La Région doit prendre des engagements dans la durée, ce qui nécessite qu'elle dispose de mécanismes de garantie sur ses ressources. La crise sanitaire a montré la rupture d'égalité à l'accès aux services publics, la fracture numérique, la difficulté d'accès aux aides de l'Etat. Les territoires ne doivent pas devenir uniquement des pôles de compétitivité mais des lieux qui prennent soin de leurs habitants. Créer une dynamique économique, ce n'est pas seulement injecter de l'argent dans telle ou telle entreprise. Il faut rompre avec une politique de bas salaires. Il s'agit d'un impératif social dans un contexte de croissance économique ».

Les perspectives, au sortir de cet atelier, portaient sur la nécessité d'approfondir les questions d'emplois et de tout ce qui en découle.

Comment favoriser l'accès à l'emploi durable ?

Le temps consacré aux interventions liminaires a cannibalisé une bonne partie du temps de débat aux dires de nos camarades. Si l'apport de l'INSEE et d'Action Logement en tant qu'intervenants était utile à prise en compte partagée de la situation, elle a déséquilibré à la fois l'expression des participants et la possibilité d'intégrer tous les points de vue.

Plus grave, aux yeux de la CGT, les propos directement en lien avec les questions des salaires ou par le biais des NAO ont été repoussées par la « coanimation » au prétexte que cela relèverait uniquement du niveau national.

« Si l'on veut favoriser l'accès à l'emploi durable, la première marche est de considérer que le CDI est la norme.

Les CDI ne s'obtiennent que par la lutte, à l'instar des 76 CDI obtenus en Bretagne après la grève massive des postiers le 18 mai dernier ».

Ainsi le temps d'échange s'est focalisé sur les questions de logement et de transport.

Extraits de l'intervention CGT qui n'a pas pu être prononcée en séance :

« L'accès au logement est également un impondérable. En Bretagne, l'accès à la propriété est devenu quasi impossible pour les salariés. Depuis le début de la crise sanitaire, le marché de l'immobilier s'est enflammé et de nombreuses maisons, notamment sur la côte, sont devenues des résidences secondaires. De plus, la possibilité d'obtenir un prêt auprès des banques est devenu un véritable parcours du combattant, même avec un CDI, dû à des salaires bien trop bas et au prix de l'immobilier qui a considérablement augmenté en Bretagne. Cela a eu pour effet d'augmenter la demande dans la location, mais également d'en réduire l'offre !

Une autre priorité est le transport en Bretagne. En effet, le bassin d'emploi ne se concentre pas uniquement dans les très grandes villes, qui sont assez bien pourvues en transport en commun. Le logement étant inaccessible dans ces grandes villes pour de nombreux salariés, ils sont contraints de s'installer en périphérie, voir en campagne, et c'est là que le bât blesse. De nombreuses entreprises participent aux frais de transport en commun pour venir travailler, mais en Bretagne, dans les campagnes, le maillage est quasiment réduit à un désert au vu du manque de transport en commun, notamment aux heures de début et de fin d'activité professionnelle.

La CGT propose un SMIC à 2000€ bruts comme point de départ de carrière qui permettrait de vivre du fruit de son travail, et non de survivre. Nous proposons également de réduire le temps de travail sans perte de salaire, pour travailler tous et travailler mieux. Plusieurs entreprises ont fait ce choix et se sont aperçues de son efficacité en termes de productivité et de bien-être au travail. »

A noter que le représentant du MEDEF a tout de même trouvé un instant pour une saillie sur « les chômeurs qui ne veulent pas travailler... ».

« En Bretagne, il y a proportionnellement plus d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Si on regarde par secteur d'activité, l'Indice de Fréquence (IF) breton est toujours supérieur à l'indice de fréquence national, parfois très supérieur. Il continue à augmenter de 2018 à 2019, alors qu'en France entière, l'Indice de Fréquence baisse.

Pour la construction, il est très supérieur à la moyenne nationale et le plus haut de France (IF 89,4 contre 43,3 France entière).

Pour l'industrie agro-alimentaire, c'est aussi le plus élevé de France, tant pour les accidents de travail (IF 51,9) que pour les Maladies professionnelles, en lien avec les TMS.

Les aides à domicile ont la plus forte sinistralité de tous les secteurs d'activité (129,2).

Pour l'intérim, la Bretagne est encore championne de France des accidents du travail, ex-aequo avec les Pays de Loire (IF 87 contre 63,4 France entière).

Sur la région, les arrêts de travail indemnisés par la CARSAT représentent 15 000 emplois à temps plein retirés de l'emploi, plus encore dans les faits avec la désorganisation due à ces absences aléatoires et la sous-déclaration des accidents de travail et maladies professionnelles. La dangerosité de certains secteurs, perçue par la population active, explique la perte d'attractivité de certains secteurs, renforcée par la pratique de bas salaires ».

Sources : Comité Technique National de la Sécurité Sociale Accidents du Travail.

La volonté, exprimée par le patronat lors de la préparation de cette initiative, de ne pas aborder le dispositif d'accompagnement des salariés à la continuité professionnelle pourtant « co-construit » à l'initiative de la CGT avec l'ensemble des acteurs sociaux, a indiscutablement corseté l'ambition de cet atelier.

Le prétexte à ce véto s'appuie avant tout sur l'analyse de la situation économique et sociale présente. Comment se focaliser sur une situation totalement artificielle en termes de statistiques et qui est encore loin d'intégrer tous les effets induits du « quoiqu'il en coûte » pour balayer d'une main, le nécessaire débat sur la sécurité sociale professionnelle ?

C'est pourtant le choix du MEDEF de se cantonner sur une vision « court-termiste » qui entraine d'autres acteurs à renoncer à la contradiction faute d'y être contraint par un rapport de forces suffisant dans la période. Et dans le même temps, ce même MEDEF fait un pas vers l'objectif de cet atelier puisqu'il concède la nécessité de dispositifs pour "ne plus passer par la case chômage".

« La CGT demande aux services de l'Etat de s'emparer du sujet du harcèlement que subissaient les salariés sur le démarchage par des « officines » peu scrupuleuses qui n'ont pour but que de leur voler leurs heures CPF. Les salariés ont vite compris que l'abandon du mode de financement type DIF par le CPF allait réduire considérablement les sommes allouées. La recherche de moyens de financement supplémentaire avec d'autres opérateurs doit être étudiée et présentée aux salariés quand ils sont confrontés à une limite financière. Le CPF doit être utilisé en préventif et non en curatif dans une démarche de montée en compétence ou en reconnaissance d'acquis.

Pourquoi ne pas inventer le « TUTORAT préretraite » en y ajoutant des emplois à temps partiel sans perte de rémunération ? Dans la période actuelle où l'éducation nationale a du mal à recruter, il y a là peut-être un sujet à étudier pour faire des passerelles avec des salariés ayant, par un accident de la vie, perdu leur aptitude à leur poste de travail.

Les travailleurs sont prêts à la mobilité. Pourquoi pas assez ? Peut-être qu'un accompagnement financier à l'embauche, prenant en compte l'emploi du conjoint, les enfants, le déménagement serait moteur à la mobilité, avec surtout l'assurance d'un emploi pérenne avec de bonnes conditions de travail ? »

« Le déclassement en Bretagne est le plus fort en France. Les bretons font globalement de hautes études mais ne trouvent pas suffisamment d'emplois qualifiés dans leur région. Il est important pour la Bretagne que les postes montent en gamme grâce à l'innovation.

A l'échelle du pays, on compte près d'un million de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni inscrits à Pôle emploi. L'enjeu de l'accès au monde travail par l'emploi pérenne est prioritaire à l'idée de repousser l'âge de la retraite. »

Le débat s'est aussi concentré sur l'exclusion sociale induite par le chômage de longue durée et l'extrême difficulté d'une partie des demandeurs d'emplois à intégrer les dispositifs existants de formation et de retour au travail.

Cette initiative inédite sous cette forme, non seulement dans notre région, mais aussi dans le pays, a rassemblé une centaine de participants issus du quadripartisme (Etat, Région, Organisations syndicales de salariés, organisations patronales) et la délégation CGT était composée de 8 camarades qui se sont répartis sur les 3 ateliers qui ont constitué le cœur des travaux après une introduction de chacune des parties en présence.

Le choix des thématiques fut le fruit d'un processus associant les organisations syndicales et patronales et où la CGT fut bien seule pour défendre la nécessité d'inclure les questions de salaires et d'éco-socio-conditionnalité des aides dans les thèmes de ce forum…

Si l'exercice pour la délégation s'est apparenté à celui de l'équilibriste, la parole de la CGT a été écoutée et entendue et sa contribution aux ateliers a été soulignée dans les conclusions des autres intervenants.

La conclusion prononcée en séance par la CGT, au nom de l'ensemble des organisations syndicales, ouvre la voie à une analyse collective :

« nous pouvons déjà mesurer que les trois ateliers de travail de ce matin ouvrent d'autres sujets encore, dont la place essentielle du travail et de sa rémunération en lien avec l'emploi. Mettre en lumière les dynamiques économiques et de territoire, favoriser l'accès à l'emploi durable et sécuriser les parcours professionnels sont des sujets qui ont en corollaire des évidences et des trajectoires passionnantes.

Mettre les besoins sociaux au centre des préoccupations, pour se poser les bonnes questions de la place de l'être humain sur une planète menacée, oblige à travailler de façon encore plus approfondie.

• Plus que jamais, les questions du développement durable doivent trouver des prolongements pour agir différemment et améliorer la situation du plus grand nombre de nos concitoyen.ne.s.

• Plus que jamais, certains sujets -comme la question de la conditionnalité des aides publiques, le prix du travail, les transitions justes, l'accès à l'emploi durable, la (re)localisation des activités industrielles, l'éducation, l'égalité femmes/hommes, les questions de politique de santé, la démocratie- sont des facteurs d'une vie dans et hors travail qui doivent être stabilisés.

• Plus que jamais, et ce sera la fin du propos, c'est de la place des individus et ce lien particulier avec son territoire dont il s'agit. L'aménagement du territoire ne se résume pas aux questions d'urbanisme, c'est une pensée globale pour faire société.

Certainement aussi que la place et le rôle des services publics devront être réinterrogés puisqu'ils sont facteurs de repères essentiels pour vivre en cohésion.

Ainsi, au-delà "d'une relance", c'est d'une rupture négociée dont il doit s'agir dans une logique de transitions justes. Le "verdissement" de la société, l'indépendance et la compétitivité -dont la souveraineté industrielle-, la cohésion sociale et territoriale vont obliger la Conférence sociale et son bureau à prolonger ce type d'évènements pour une autre répartition des richesses ».

Si la CGT a démontré une fois de plus sa capacité à relayer en tous lieux les attentes des salariés, elle reste exigeante sur la nécessité de gagner des engagements partagés qui se traduisent par des mesures concrètes. En Bretagne comme ailleurs, la question centrale de la construction du rapport de forces influera sur la tonalité et les résultats d'autres initiatives de ce type qui s'organiseront. Plus que jamais la CGT reste engagée sur ces 2 fronts !

Le comité régional CGT Bretagne remercie les 8 camarades l'ayant représenté au Forum Social ainsi que les syndicats et organisations ayant contribué à la construction de cette délégation.

AÉSIO MUTUELLE,
VOTRE PARTENAIRE POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE

AÉSIO mutuelle est née en 2021 de la fusion de ses 3 mutuelles fondatrices ADRÉA, APRÉVA et EOVI-MCD. Une mutuelle nouvelle qui veut donner les moyens à chacun de vivre mieux.

NOTRE AMBITION :
accompagner nos adhérents à chaque étape de leur vie, en leur proposant **des garanties et des services** répondant à leurs besoins **d'aujourd'hui, tout en anticipant** ceux à venir.

NOTRE DÉMARCHE :
co-construire les solutions de protection sociale **avec l'ensemble des parties prenantes**, pour « décider ensemble de vivre mieux ».

NOTRE CONVICTION :
la proximité, pour comprendre et répondre aux attentes des adhérents en portant les valeurs de **solidarité, de responsabilité et d'innovation**.

2 720 674 personnes protégées

38 311 entreprises adhérentes

+ de 3 800 collaborateurs

315 agences en France

49 Recommandations de branche : 32 en santé et 17 en prévoyance

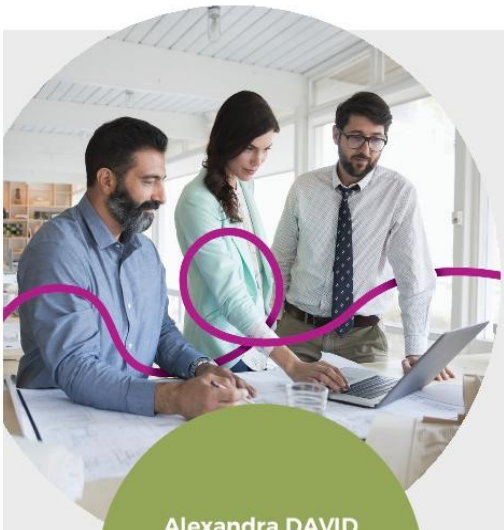

Alexandra DAVID
06 12 54 44 47
alexandra.david@aesio.fr

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES :

SANTÉ
Il est essentiel de tenir compte de la situation des branches et des entreprises afin de répondre au mieux aux attentes des salariés et de leur famille. C'est pourquoi, nous élaborons en co-construction des solutions santé personnalisées.

PRÉVENTION
Nous menons des actions de prévention dans les entreprises et avec les branches professionnelles pour améliorer la qualité de vie au travail.

PRÉVOYANCE
Des solutions performantes sont proposées aux salariés et à leur famille pour faire face aux aléas de la vie (arrêt de travail, invalidité, décès...).

ÉPARGNE / RETRAITE
Améliorer les pensions versées par les régimes de retraite obligatoires avec des solutions personnalisables d'épargne retraite (PEE-PERCO, Article 83,...).

aesio.fr

Santé · Prévoyance · Épargne · Retraite · Auto · Habitation

MUTUALITÉ FRANÇAISE

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS - Crédit photo : GettyImages. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-005-018

AÉSIO MUTUELLE
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX